

BAREME DE SANCTIONS

en cas de manquements au Règlement des Animations Sportives

Annexe au règlement des animations sportives

INFRACTIONS	MESURES
SÉCURITÉ	
Absence d'une tenue adaptée	<p>* A la 1^{ère} constatation, appel immédiat aux parents avec demande d'apporter du matériel avant le départ. Si le matériel ne peut pas être fourni, l'enfant reste sur l'activité sans pratiquer.</p> <p>* Sur le ski ou APPN : l'enfant repart avec ses parents avec demande d'être équipé le lendemain.</p> <p>* Récidive : En cas d'absence de tenue adaptée le lendemain ou une deuxième fois, exclusion définitive du stage actée par le référent à partir du soir de l'infraction (via la fiche d'exclusion type)</p>
INCIVILITÉS	
<p>Mise en danger réelle du groupe sur les déplacements intra-muros ou dans le groupe</p> <p style="text-align: center;">En piscine</p> <p>Plonger en petite profondeur ; Pousser une personne à l'eau et/ou la maintenir sous l'eau</p> <p>Se déplacer en courant sur les plages</p>	<p>* Au 1^{er} avertissement oral à l'enfant, un rappel à l'ordre lui est fait</p> <p>* Au 2^{ème} avertissement oral à l'enfant, un appel est passé aux parents dans la journée</p> <p>* En cas de récidive le jour même ou un autre jour, exclusion définitive du stage actée par le référent à partir du soir de l'infraction (via la fiche d'exclusion type)</p>
<p style="text-align: center;">Incivilités et faits graves</p> <p>Gestes obscènes, bagarre, propos racistes, sexistes et homophobes, injures envers le groupe, les encadrants ou tout autre personne.</p> <p>Désobéissance chronique aux consignes</p>	<p>* Au 1^{er} avertissement oral à l'enfant, un appel est passé aux parents</p> <p>* En cas de récidive le jour même ou un autre jour, exclusion définitive actée par le référent à partir du soir de l'infraction (via la fiche d'exclusion type)</p>
Utilisation du téléphone	<p>* Au 1^{er} avertissement oral à l'enfant, un rappel à l'ordre lui est fait</p> <p>* Au 2^{ème} avertissement oral à l'enfant, un appel est passé aux parents dans la journée</p> <p>* En cas de récidive le jour même ou un autre jour, exclusion définitive actée par le référent à partir du soir de l'infraction (via la fiche d'exclusion type)</p>